

**INFORMATION FINANCIERE TRIMESTRIELLE  
(PREMIER TRIMESTRE 2008)**

(Article L 451-1-2, IV du Code Monétaire et Financier et article 221-1 du Règlement Général de l'AMF)

- **Cours des métaux**

Le premier trimestre 2008 a été marqué par la bonne tenue des cours du plomb et la poursuite de la correction des cours du zinc initiée au cours du second semestre de l'année 2007.

- **Chiffre d'affaires consolidé (hors taxes) – non audité**

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe Recylex par branche d'activité s'établit comme suit:

<i>en milliers d'euros</i>	<b>Premier trimestre 2008</b>	<b>Premier trimestre 2007</b>
Plomb	62 876	57 599
Zinc	27 339	37 054
Métaux spéciaux	6 890	5 281
Autres (incluant le plastique)	4 488	3 713
<b>TOTAL Chiffre d'affaires</b>	<b>101 593</b>	<b>103 647</b>

- Société mère :

Le chiffre d'affaires de la société mère pour le premier trimestre de l'exercice 2008 s'est établi à 18,8 millions d'euros, dont 18,3 millions pour le secteur d'activité "plomb" et 0,5 million d'euros pour le secteur d'activité "autres". Au cours du premier trimestre de l'exercice précédent, le chiffre d'affaires de la société mère était de 16,8 millions d'euros, dont 16,3 millions d'euros pour le secteur d'activité "plomb" et 0,5 million d'euros pour le secteur d'activité "autres".

▪ **Procédures judiciaires en cours:**

- L'action initiée en 2006 par des anciens salariés de Metaleurop Nord réclamant des indemnités d'un montant global d'environ 18 millions d'euros est toujours pendante devant le Conseil des Prud'hommes de Lens (sections Encadrement et Industrie):
  - Le 19 octobre 2007, la section Industrie a renvoyé l'affaire à une audience de départage du 5 décembre 2007, durant laquelle l'affaire a été plaidée à nouveau, cette fois en présence du Président du Tribunal d'Instance de Lens. La décision a été mise en délibéré au 27 juin 2008.
  - Les plaidoiries devant la section Encadrement ont eu lieu 29 janvier 2008. La décision sera rendue le 30 septembre 2008.
- L'action en comblement de passif initiée par les liquidateurs judiciaires de Metaleurop Nord est pendante devant la chambre commerciale de la Cour d'Appel de Douai suite à l'appel des liquidateurs à l'encontre de la décision du 27 février 2007 rendue par le Tribunal de Grande Instance de Béthune jugeant sur le fond que Recylex SA n'était pas dirigeant de fait de Metaleurop Nord. Les liquidateurs de la société Metaleurop Nord réclament 50 millions d'euros. Le calendrier de procédure devant la Cour d'Appel de Douai n'est pas connu à ce jour.

▪ **Evénements concernant les filiales:**

- L'usine de Nordenham (fonderie de plomb) a connu un arrêt pour maintenance au cours du mois de mars 2008 pour une durée de trois semaines diminuant ainsi les quantités vendues par rapport au premier trimestre de l'année 2007. Le dernier grand arrêt pour maintenance était intervenu en décembre 2006.
- A la fin du mois de janvier 2008, il a été mesuré des teneurs en mercure anormalement élevées sur le site de la filiale belge FMM S.A. Immédiatement, le management de FMM ainsi que les autorités belges ont travaillé de concert afin d'éviter tout risque pour l'environnement et les riverains. C'est ainsi que le four a été arrêté et que depuis, des appareils de mesure en temps réel ainsi que des équipements pour capter le mercure sont mis en place afin d'assurer le redémarrage de l'usine dans les jours qui viennent. L'origine de cette pollution n'est pas identifiée à ce jour mais il s'agit clairement d'une pollution accidentelle, ce site ne traitant aucun produit contenant du mercure. Cet incident, s'il reste à déplorer, ne remet absolument pas en cause ni la certification ISO 14001 par l'organisme certificateur SGS, ni le permis environnemental de FMM et ne devrait pas avoir d'impact significatif au niveau du groupe.

\*\*\*\*\*

**Contact actionnaires / investisseurs :**

**Euro RSCG C&O**

Gabriel Zeitlin : +33 (0)1 58 47 94 68